

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

2024-38

SEANCE DU 09 juillet 2024

**DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE****Arrondissement de
Montauban****COMMUNE DE BESSENS**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Jérôme FABRIS qui a donné procuration à Madame Brigitte MOT, Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Convocation : 05/07/2024

Délibération n°2024-38 : Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour le projet de réhabilitation de l'ancienne église désacralisée de Lapeyrière en tiers lieu polyvalent

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

La Fondation du patrimoine a décidé de retenir le projet de réhabilitation de l'ancienne église de Lapeyrière à Bessens pour bénéficier d'un soutien financier de 90 000€ de la Fondation TotalEnergies dans le cadre de son mécénat contribuant au financement d'opérations de restauration patrimoniale qui favorisent l'insertion socio-professionnelle de jeunes et de publics en difficulté.

Le versement de cette aide financière est subordonné à la réalisation d'un volet social dans le programme de travaux :

- sous la forme de clauses d'insertion qui donneront aux entreprises la possibilité de recourir à des embauches directes, à la mise à disposition de personnel en insertion ou à la sous-traitance par une structure d'insertion,
- sous la forme de chantier-école bénéficiant à une dizaine de jeunes.

Il s'agit donc par la présente délibération d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention régissant l'aide apportée par la Fondation du Patrimoine à la commune de Bessens pour la réalisation du projet de réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière grâce au mécénat de la Fondation TotalEnergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » :

APPROUVE le principe d'un soutien financier de 90 000€ du projet de réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière par la Fondation TotalEnergies, via la Fondation du Patrimoine, subordonné à la réalisation d'un volet social dans le programme de travaux tel que ci-dessus détaillé,

VALIDE les termes de la convention de financement entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Bessens annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous actes ou documents y afférents, et à procéder à toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait à Bessens, le 09/07/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET